

## L'ajournement

● (1822)

Le parti progressiste conservateur reconnaît que les provinces sont propriétaires de ces richesses. Quand le parti conservateur prendra le pouvoir en 1978, il reconnaîtra à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et à la Colombie-Britannique, la propriété de leurs ressources sous-marines.

C'est le plus grand vol de terre depuis la ruée de l'or au Yukon. C'est un cas délirant de fédéralisme à la Kung Fu: le grand-frère d'Ottawa doit avoir tous les contrôles et tous les pouvoirs. C'est une centralisation gourmande de tous les pouvoirs et de tous les revenus. L'eau continuera d'aller à la rivière. C'est un exemple de colonialisme rampant, car les voleurs de terre fédéraux, dont le type est l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous traitent comme une colonie. Je suis content de voir que le ministre va se faire dégommer par le premier ministre (M. Trudeau), si on en croit le *Journal* d'Ottawa du 23 novembre. C'est parce qu'il hésite à prendre des décisions sur tout et aussi parce qu'il refuse de dire tout simplement qu'il ignore la réponse à la question qu'on lui pose.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne sait qu'une chose: Terre-Neuve sera écrasée et ses richesses sous-marines accaparées par Ottawa. Au cas peu vraisemblable où le gouvernement libéral resterait au pouvoir après les prochaines élections, c'est une chose qu'il faudra soumettre à la Cour suprême du Canada. Terre-Neuve ne va pas capituler. Le gouvernement libéral veut tout prendre.

Terre-Neuve se présentera devant la Cour suprême du Canada à deux conditions: d'abord, que le gouvernement écarte la règle de 30 ans afin que Terre-Neuve puisse consulter tous les documents intéressant l'année 1949. Un recul de 30 ans à compter de 1977 nous mène en 1947, et à partir de 1978, il nous mène à 1948. Terre-Neuve doit pouvoir consulter ces documents pour appuyer sa cause. Et il faut écarter la règle de 30 ans. En second lieu, le gouvernement doit accepter que Terre-Neuve et Ottawa s'entendent sur les questions à soumettre à la Cour suprême du Canada. On ne peut laisser Ottawa arranger les choses en sa faveur. C'est ce qui est arrivé dans le cas de la Colombie-Britannique. C'est l'une des raisons pour laquelle la Cour suprême a donné gain de cause à la Colombie-Britannique en 1967; le Canada avait décidé seul de la forme et du texte de la question. Terre-Neuve ne l'acceptera pas. Elle refusera qu'une question déterminée unilatéralement soit présentée à la Cour suprême du Canada. Au besoin, elle prendra d'autres mesures.

Je veux donc demander au ministre si le Canada accepte que Terre-Neuve consulte tous les documents, malgré la règle de 30 ans? Je veux parler de documents au Canada, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Ces documents prouveront qu'en vertu de la loi, le 31 mars 1949, quand Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération, elle possédait ses propres ressources et, par conséquent, qu'elle les possède encore selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le gouvernement fédéral accepte-t-il que les questions qui seront présentées soient déterminées par les deux parties? Accepte-t-il que la question soit présentée par les deux parties et que celles-ci se mettent d'accord sur le texte exact des questions que le tribunal devra trancher?

[M. Crosbie.]

La réponse du ministre indique qu'il devrait être congédié par le premier ministre. Il a déclaré: «Autant que je sache, une décision de principe a été rendue dans ce sens il y a déjà plusieurs mois.» C'est faux. Il a aussi déclaré: «Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas réussi à faire avancer les choses plus vite.» C'est ridicule. Il n'est pas question que Terre-Neuve fasse avancer les choses plus vite. Terre-Neuve se prépare depuis cinq ans. Si le parti conservateur ne remporte pas les élections l'année prochaine, Terre-Neuve veut être certaine que le gouvernement libéral acceptera de déroger à la règle de 30 ans et de permettre que les deux parties en cause déterminent ensemble les questions que la Cour suprême du Canada devra trancher. Il s'agit simplement de répondre par un oui ou un non.

Pour l'instant, il existe deux règlements: le règlement sur le gaz et le pétrole de Terre-Neuve, qui, selon Terre-Neuve, est valable, et le règlement sur le gaz et le pétrole du Canada, qui, selon le gouvernement du Canada, est valable. Terre-Neuve veut continuer sa prospection dans ces régions en attendant que le conflit soit réglé. Le ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a proposé de former un comité intérimaire de gestion des gisements sous-marins pour permettre aux deux gouvernements de traiter conjointement avec les sociétés pétrolières tant que la question restera en suspens. Ils devraient recevoir l'assurance de pouvoir à continuer à prospecter cette région pendant que l'affaire passera en jugement. Le ministre a déclaré qu'il s'agissait d'une proposition intéressante et constructive. J'espère donc qu'il se mettra d'accord avec le ministre de Terre-Neuve en décembre prochain, pour que les travaux de prospection puissent se poursuivre l'année prochaine.

● (1827)

**M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à la déclaration du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie).

En ce qui concerne la situation de Terre-Neuve, des entretiens se poursuivent entre le ministère de la Justice et les fonctionnaires de Terre-Neuve concernant le renvoi en Cour suprême de la question de propriété des ressources minérales et de la compétence des zones maritimes, au large des côtes de cette province, comme il avait été convenu.

Le 16 mars dernier, les fonctionnaires du gouvernement fédéral et du gouvernement de Terre-Neuve se sont réunis pour discuter des accords-cadres signés le 1<sup>er</sup> février par le premier ministre (M. Trudeau) et les premiers ministres de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, en vue d'étudier les possibilités d'un règlement politique analogue, applicable aux côtes de Terre-Neuve. A la suite de cette réunion, le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve a dressé une liste de 58 questions, se rapportant visiblement à une entente possible entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve, semblable à celui qui avait été proposé aux provinces maritimes. Le 21 juin, le gouvernement fédéral a répondu de manière complète au questionnaire de Terre-Neuve, mais jusqu'ici les autorités de Terre-Neuve n'y ont pas répondu.